

## PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES TRAMES VERTES, BLEUES, BRUNES ET NOIRES POUR REDONNER SA PLACE AU VIVANT SUR LE TERRITOIRE

### Contexte et enjeux

Depuis la révolution industrielle, l'être humain a détruit, dégradé et simplifié les milieux naturels. La biodiversité ordinaire associée à ces milieux a régressé et s'est appauvrie. Or, cette nature ordinaire nous apporte de multiples biens et services écologiques indispensables à notre bien-être et à notre qualité de vie (comme, par exemple, la pollinisation de nos fruits et légumes, le recyclage de la matière organique, le stockage du carbone ou la filtration et la redistribution de l'eau douce). Le changement d'usage des sols et l'urbanisation sont la première cause de dégradation des milieux naturels et d'érosion de la biodiversité.

En particulier, c'est la qualité de vie des citadins qui est en jeu puisque les zones urbanisées sont sévèrement touchées par le changement climatique. En cause : l'imperméabilisation des sols, l'omniprésence du bâti minéral et la rareté du végétal et de l'eau en ville. Ce dérèglement a des conséquences importantes tant sur la hausse des températures - en favorisant l'apparition d'îlots de chaleur urbains (ICU) - que sur l'aggravation des précipitations.

Pour garantir à notre société de pouvoir bénéficier de ces services environnementaux sur le long terme, il nous faut rembourser la dette naturelle que nous avons accumulée, et replacer la nature au centre de nos priorités. Pour cela, la ville peut jouer un rôle important en restaurant les trames vertes, bleues et noires.

Les trames vertes et bleues permettent de former des continuités terrestres et aquatiques. Elles améliorent l'état de conservation des espèces et espaces naturels et contribuent au bon état écologique des ressources en eau en maintenant des milieux naturels connectés. Ces trames ont également des bénéfices pour les habitants en améliorant le micro-climat.

Par ailleurs, la lumière artificielle nocturne constitue une pollution lumineuse pour de nombreuses espèces. En augmentation dans le monde, elle perturbe les comportements (migrations, reproduction) et cause la mort de nombreuses espèces. Elle a également un « effet barrière ». infranchissables pour de nombreux animaux. L'été en France, ce sont plus d'un milliard d'insectes qui sont tués chaque nuit - dont la plupart sont pollinisateurs. L'alternance jour/nuit est aussi vitale pour l'être humain : elle permet la synchronisation de l'horloge biologique et un sommeil de qualité.

Pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et améliorer le bien-être des habitant-es, il est nécessaire de préserver et développer les trames vertes, bleues et noires.

À Besançon :

- Trame verte : Besançon a été classée en 2018 « Capitale française de la Biodiversité » par l'agence française de la biodiversité mais ce n'est nullement une raison pour lever le pied sur le développement de la nature en ville. Certains projets d'urbanisation comme les Vaîtes et les Planches qui artificialiseront des dizaines d'hectares de nature, sans utilité probante, inquiètent et doivent être stoppés dans l'attente de la révision du PLU en cours, à laquelle les citoyen-nes doivent-être associés.
- Trame bleue : Besançon avec la boucle Doubs est aussi une ville d'eau. Elle a aussi de grands espaces de stationnement qui pourraient être reperméabilisés.
- Trame noire : La ville ne permet pas une vie tranquille à la faune nocturne et va devoir se pencher sur la question de l'éclairage urbain en milieu de nuit.

## Nous, candidats, nous engageons à : (cocher)

### Niveau 1

#### — Protéger l'existant

- Trames vertes : inscrire le principe de « zéro artificialisation nette ». dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et/ou le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours de révision.
- Trame bleue : renforcer les préconisations de limites d'imperméabilisation des sols pour les futurs aménagements et constructions dans le PLU et/ou le PLUI en cour de révision.
- Trame noire : faire respecter la législation en s'assurant que les enseignes commerciales/bureaux éteignent leur éclairage la nuit. Mobiliser la police municipale et sanctionner en cas de délit.

### Niveau 2

#### — Remettre de la nature en ville

- Trames vertes : mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et favoriser les essences d'arbres et variétés végétales adaptées localement. Ainsi, durant ce mandat :
  - Prendre en compte la nécessaire adaptation au changement climatique et préserverons la vitalité et la capacité de régénération spontanée des milieux. Mettre en place une gestion forestière qui permette de détecter et préserver des individus au patrimoine génétique résistant afin de pouvoir en récolter les graines pour de nouvelles plantations.
  - Laisser des espaces en libre évolution (sans intervention humaine) en milieu forestier et organiser un réseau de nature spontanée au sein de zones urbanisées.
  - Éviter le recours à « des coupes blanches » et proscrire les plantations monospécifiques équiennoises arboricoles.

— Protéger les ressources naturelles

- Empêcher une atteinte trop prégnante à la naturalité, à la biodiversité et au potentiel de renouvellement spontané des forêts par prélèvements de bois en tant que ressources. Nous anticiperons les effets du changement climatique sur les forêts dans les prévisions du potentiel ressource ainsi que les dégâts éventuels occasionnés lors des prélèvements et acheminements. Nous serons particulièrement vigilants quant à d'éventuels projets d'ouvertures de nouvelles chaufferies bois.
- Veiller à ce que les cahiers des charges des commandes publiques empêchent l'introduction d'individus et parasites appartenant à des espèces exotiques susceptibles de perturber le fonctionnement des écosystèmes locaux.

— Remettre de la nature en ville

- Arbres d'ornement de ville ou de bord de routes : lors de plantations nouvelles ou de remplacement, selon les opportunités, utiliser des espèces locales, fruitières ou/et mellifères.
- Mettre en place des abris, nichoirs et autres équipements pour faciliter l'accueil de la faune sauvage (chiroptères, oiseaux, hérissons, etc.)
- Organiser des ceintures vertes autour de chaque bourg, sources de production alimentaires locales et avec un impact paysager agréable pour les habitants.
- Encourager et soutenir le développement et la conservation des haies champêtres avec une mixité d'espèces locales, de même pour les haies de propriétés privées.
- Encourager et soutenir l'agroforesterie, modèle de combinaison d'intérêt agricole et sylvicole.
- Pratiquer des tontes espacées et différencier sur les espaces enherbés. Créer des zones de jardinage partagé.

— Trame bleue : augmenter la place de l'eau dans la ville

- Pour tout nouveau projet urbain, inclure de nouveaux espaces aquatiques (fontaines, mares, noues, etc.).
- Végétaliser des espaces et mettre des infrastructures aquatiques rafraîchissantes (en limitant la consommation en eau et énergie) aux emplacements d'îlots de chaleur.
- Maintenir, voire augmenter, les surfaces de zones humides.

— Gestion alternative des eaux de pluie

- Restaurer des sols de pleine terre là où des surfaces artificielles ne sont pas ou plus nécessaires (aires de jeu, parkings, pieds d'arbres, etc.).
- Mettre en place des chaussées et revêtements poreux et des fossés végétalisés.
- Encourager la récupération des eaux de toitures pour certaines utilisations (arrosage, wc, etc.).

— Trame noire : signer et mettre en place durant notre mandat les engagements de la Charte pour un Éclairage Durable.

### Niveau 3

— Trame verte : créer de nouveaux espaces verts pour contribuer au réseau de nature urbaine.

Pour cela :

- Végétaliser de nouveaux lieux, et désimperméabiliser les sols. Planter des arbres sur des parkings.
- Au cours de ce processus, veiller à créer des continuités écologiques entre les espaces verts et à assurer la connexion avec et entre les trames vertes et bleues extra-urbaines en conformité avec le SRCE : plantations linéaires en strate basse et en strate arborée, désasphaltisation partielle de réseaux de rues vertes végétalisées, végétalisation de toitures et de façades, végétalisation des abords de bâtiments, création de passages pour la faune à travers les clôtures (à spécifier au PLU pour les espaces privés), etc. Incrire ces engagements au sein du contrat de territoire pertinent.
- Reverdir les abords des établissements scolaires et les cours de récréation en y pratiquant entre autres des plantations à visée pédagogique, de découverte et de plaisir pour les enfants.

— Passer au « Zéro phyto total » (plus exigeant que la loi Labbé) en labellisant ma ville "Terre Saine" et faire un usage raisonné des produits de biocontrôle et utilisable en agriculture bio (UAB) :

- Encourager et soutenir l'agriculture biologique ainsi que le développement du maraîchage biologique sur GBM.
- Privilégier une lutte biologique contre les « ravageurs » et interdirons l'utilisation d'intrants sur le domaine forestier et, comme ailleurs, de produits phytosanitaires.
- Prendre un arrêté « Zéro pesticide ».

— Trame bleue : lancer un débat participatif sur une gestion alternative des eaux pluviales.

— Trame noire : mettre en place l'extinction de nuit sur une période aussi longue que possible (le crépuscule étant une période cruciale pour de nombreuses espèces) ou un éclairage dynamique partout où l'extinction n'est pas possible.

**Signature :**